

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de réception de l'AR: 11/04/2024

046-214602732-DE\_2024\_09-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 28 février 2024

---

	Date de la convocation : 21 février 2024 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 28 février 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
<b>Membres en exercice : 15</b>	
<b>Présents : 13</b>	
<b>Représentés : 2</b>	<b>Présents :</b> Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
<b>Votants : 15</b>	<b>Représentés :</b> Sandie CASSAN représentée par Jean-François GUERRAND, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES
	<b>Excusés :</b>
	<b>Absents :</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	Michel ARNAUDET

---

Fait et délibéré le 28 février 2024

Publié en mairie le :

Pour copie certifiée conforme.

### Objet : VENTE DE MOBILIER REFORME

Au moment de la crise du COVID, la municipalité s'était vue dans l'obligation d'acquérir de nouvelles tables et des bancs pour la cantine de l'école afin de satisfaire aux consignes de distanciation de l'époque.

De ce fait, un certain nombre de tables rondes et de chaises ont été réformées et pourraient faire l'objet d'une vente en lots.

Madame la Maire a délégué pour l'aliénation de biens meubles mais le prix doit être déterminé par le conseil municipal.

Il est proposé de faire des lots de une table et six chaises pour un prix de 150 €. Le prix serait abaissé à 100 € le lot en cas d'achat de plusieurs lots.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer le prix de vente à 150 € le lot de une table et six chaises, à 100 € le lot au-delà de deux lots,
- de donner délégué à Madame la Maire pour signer tous documents relatifs à cette aliénation.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*